



# RAPPORT ANNUEL 2018-2019



**GRENOBLE ALPES  
MÉTROPOLE**



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**



**C2D.GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR**

# SOMMAIRE

EDITO DES  
CO-PRÉSIDENTS



04

07

23

## PARTIE 2

ACTIVITÉ : RENCONTRES DE TRAVAIL, PRODUCTIONS,  
ÉVÈNEMENTS  
ET TEMPS FORTS

- Les Controverses sur l'élection des Conseillers métropolitain au suffrage universel direct
- Travail autour du Projet de territoire devenu Manifeste
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Le Plan Climat, Air, Énergie Métropolitain
- L'Emploi
- La Politique de la ville
- Le Voyage en Centralité Sud-GRANDALPE

3

32



GLOSSAIRE

13

## PARTIE 1

### PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE (C2D)

- A quoi sert un Conseil de développement ?
- Quelques éléments juridiques
- Composition du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole
- Fonctionnement
- Représentation au sein de Grenoble-Alpes Métropole
- Formation des membres

0

## PARTIE 3

### TRAVAIL EN RÉSEAU

- Réseau des Conseils de développement de la Grande Région Grenobloise (GReG)
- Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER)
- Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)

## CONCLUSION

## ÉDITO

En Novembre 2018, le C2D a élu notre binôme pour coprésider le Conseil de développement de Grenoble-Alpes-Métropole.

Nous avons ainsi pris le relai de l'équipe formée par Caroline Schlenker et Mehdi Taboui, et nous avons ardemment travaillé tant à l'animation de réflexions de fond sur les problématiques métropolitaines, que sur l'organisation du C2D lui-même et de ses moyens techniques.

Le présent rapport d'activité, qui jette un regard en arrière sur la période 2018-2019, montre combien le C2D a travaillé intensément sur des sujets extrêmement variés.

Il a rendu un avis sur le Manifeste Métropolitain et sur le Plan Air Energie Climat Territorial, il a déroulé une réflexion prospective avec les acteurs de l'économie Grenobloise, il a lancé des débats de fond sur la démocratie intercommunale au travers de controverses publiques, mené des actions dans le cadre du réseau de la Grande Région Grenobloise sur l'alimentation ... autant d'actions, et d'autres encore, que le présent rapport décrit en détail.

A travers les partenariats avec Sciences Po, Uniscité, ou des interventions des Gilets jaunes aussi bien que d'anciens ministres, le Conseil de développement valorise un esprit d'ouverture qu'il met aussi en œuvre dans son travail en réseau avec la Coordination Nationale des Conseil de Développement dont il est membre depuis l'origine, à la recherche du partage des meilleures pratiques, et plus récemment avec le CESER.

Au bout de seulement deux ans de coprésidence, nous sommes fiers que le C2D ait pu réaliser autant, sur des sujets aussi variés et passionnants; le travail important (et bénévole) que les coprésidents, le Bureau et les membres ont fourni en valait la peine.

Au cours de l'année 2019, le projet de loi «Engagement et Proximité» a mis en débat le caractère obligatoire des Conseils de Développement au plan national; l'arrière-pensée de les rendre facultatifs étant clairement de les faire disparaître à terme.

Cela aurait été dommageable pour la vie démocratique intercommunale, et un beau gâchis d'énergie bénévole.

Le C2D s'est bien sûr engagé au niveau national contre cette réforme, et nous saluons le vote du Conseil Métropolitain de GAM d'une motion en faveur de la pérennité des Conseils de Développement.

Rappelons-le, en effet, le C2D de Grenoble-Alpes-Métropole, ce sont des membres d'opinions, de formations et d'expériences différentes qui peuvent éclairer les questions métropolitaines à travers la diversité de leurs échanges et de leurs points de vue.

C'est une instance à l'écoute du territoire et de ses acteurs, capable de monter en compétence sur des sujets variés.

C'est une instance fonctionnant en réseau, du local au national.

Notre volonté de coprésidents, comme présenté lors de notre candidature, est d'animer le débat, de promouvoir l'innovation et l'emploi, de muscler l'action du C2D.

Le Conseil communautaire évolue avec les élections municipales de 2020, nous saisissons cette occasion pour proposer des mesures qui favoriseront l'évolution du C2D vers une plus grande ouverture et vers l'élargissement de son réseau.

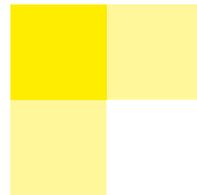
Ainsi les avis et propositions destinés aux conseillers communautaires seront enrichis grâce à l'accroissement de la diversité des contributeurs et à l'intensification du dialogue territorial.

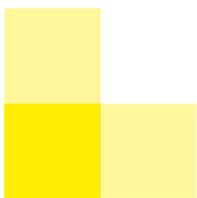


**MARIE-CHRISTINE  
SIMIAND,**  
CO-PRESIDENTE  
DU CONSEIL DE  
DEVELOPPEMENT



**BERTRAND HAYS,**  
CO-PRESIDENT  
DU CONSEIL DE  
DEVELOPPEMENT





# PARTIE 1

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT DE GRENOBLE-ALPES  
MÉTROPOLE



## A QUOI SERT UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ?

Un Conseil de développement est une instance de démocratie participative intercommunale. À ce titre, c'est...

- Un lieu de réflexion en amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,
- Une force de propositions innovantes voire audacieuses, un laboratoire d'idées, un outil de prospective et d'alerte,
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs variés sur des questions d'intérêt commun,
- Un des animateurs du débat public sur des questions intercommunales et nationales,
- Un des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté,
- Un lieu de compréhension de l'articulation et du fonctionnement de l'intercommunalité,
- Un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Le Conseil de développement, représentant la société civile, est en capacité de sensibiliser les citoyennes et citoyens aux enjeux territoriaux, de mobiliser les acteurs et de formuler des propositions sur les projets et les politiques publiques, au service du territoire, de ses habitants et de ses élus.



### DIALOGUE ET INDÉPENDANCE

Par l'émergence d'une parole collective, les Conseils de développement contribuent à enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général.



### TRANSVERSALITE

Les Conseils de développement ont un positionnement particulier qui leur permet de produire une réflexion prospective et transversale, émancipée des cloisonnements administratifs, institutionnels et partisans, pour alimenter et enrichir les projets de territoire.



### LIEUX D'EXPERTISES PLURIELLES

Les Conseils de développement contribuent à créer un dialogue, au niveau intercommunal, entre citoyens et citoyennes et acteurs, de formations, de professions et d'opinions différentes, sur des questions d'intérêt commun.



### BÉNÉVOLAT

Les membres des Conseils de développement ne sont pas rémunérés, ils donnent de leur temps.

## QUELQUES ELEMENTS JURIDIQUES

Les Conseils de développement sont des instances participatives mises en place dans les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (Métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Communautés de communes), ainsi que dans les Pays et Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Un Conseil de développement peut également être créé dans d'autres territoires de projet.

Sur le plan juridique c'est l'article 88 de la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe n° 2015-991) qui détermine le cadre légal des Conseils de développement mis en place dans les EPCI et complète la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (loi MAPTAM 2014-58 du 27/01/2014). Les dispositions concernant les Conseils de développement sont inscrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales (L.5211-10-1 pour les EPCI), en lieu et place de la loi Voynet de 1999, qui a été la première à traduire la nécessité de l'existence et la pertinence de la constitution de ce type d'instance dans les territoires.

Les Conseils de développement ont été réaffirmés comme instance obligatoire pour les Métropoles par la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, publiée au JORF n°0301 du 28 décembre 2019.



### LA LOI ENGAGEMENT & PROXIMITÉ : LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT MENACÉS

Dès le 18 Juin 2019 la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) avait évoqué une menace pesant sur les Conseils de développement à travers la volonté de certains de «détricoter» la Loi NOTRe. Des propos rassurants en provenance de l'association regroupant les Métropoles avaient apaisé les inquiétudes, mais au retour des vacances d'été, l'alerte a été à nouveau lancée par la CNCD. Le passage du projet de loi devant la commission des lois du Sénat a fait craindre le pire : les deux rapporteurs proposaient tout «bonnement» de supprimer les Conseils de développement, qui aux yeux de certains élus faisaient partie des «irritants» de la loi NOTRe.

Les membres de la CNCD, soutenus par de nombreuses initiatives locales, ont fait feu de tout bois pour expliquer aux Sénateurs et au Ministre en charge de ce projet de loi, que cette proposition allait à l'encontre de la vie démocratique intercommunale.

Aux dires du Ministre, les «bonnes âmes» que sont les membres des Conseils de développement auraient été «mal informées». Il n'était pas vraiment question de les supprimer, on devait avoir mal lu l'amendement des deux rapporteurs qui l'avaient écrit en toutes lettres.... La stratégie visait à faire apparaître l'existence des Conseils devenue facultative comme une aubaine par rapport à la suppression pure et simple.

Au lieu de prendre le temps d'analyser par eux-mêmes ce que les Conseils de développement (CD) pouvaient apporter à la démocratie intercommunale, des élus s'étaient laissés convaincre que le rôle joué par les CD ne justifiait pas de les soutenir...Il suffisait de les rendre facultatifs et de laisser leur création au bon vouloir des élus. Ils rappelaient que dans les petites intercommunalités de plus de 20 000 habitants, les élus ne s'étaient pas précipités pour créer des CD. Cet argument démontrait la fragilisation évidente qu'allait susciter le fait que les CD deviennent facultatifs.

Heureusement, les députés alertés par les membres des Conseils et en particulier par ceux du réseau de la Grande région grenobloise (GReG) sont allés à l'encontre de la décision prise par les sénateurs et ont rétabli l'obligation de créer des CD, dans les Intercommunalités à partir de 50 000 habitants. Ils sont restés facultatifs pour les autres intercommunalités, ce qu'on peut regretter.

Pour compenser ce recul, la CNCD suggère que les plus grandes intercommunalités apportent leur soutien aux plus petites, pour créer un CD.

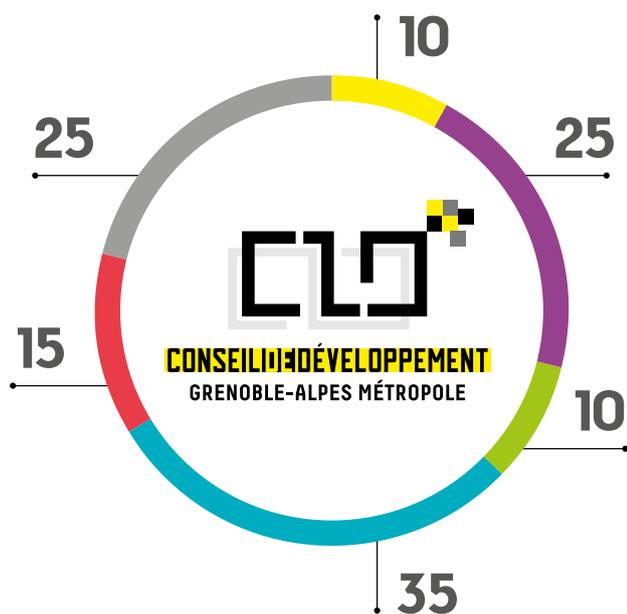
Notre C2D a alerté les élus de Grenoble-Alpes Métropole qui ont adopté un texte de soutien, au maintien du caractère obligatoire des Conseils de développement, qu'ils ont adressé aux parlementaires du Département.

*Les membres du C2D remercient le Conseil métropolitain pour cette démarche.*

# COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE (C2D)

Le C2D est composé de 120 membres organisés en six collèges paritairement constitués de femmes et d'hommes bénévoles.

Après avoir été renouvelée intégralement en avril 2016, l'instance a connu un renouvellement partiel en avril 2018 afin de venir compenser les départs inhérents à toute organisation de ce type.



- Monde économique (entreprises, syndicats, chambres consulaires, acteurs de l'ESS)
- Vie associative
- Jeunes (16-30 ans)
- Habitants
- Établissements et services publics
- Territoires voisins

# FONCTIONNEMENT

## ORGANISATION

Le Conseil de développement a lui-même déterminé son organisation qui s'appuie sur :

- **Une Co-présidence paritaire élue par les membres du C2D.**  
Fin 2018, suite à la démission de Caroline Schlenker et Medhi Taboui, Marie-Christine Simiand, membre du collège Vie associative et Bertrand Hays, membre du collège Monde économique ont pris la relève.
- **Un bureau paritaire élu par les membres du C2D.**  
Le Bureau composé de représentants des différents collèges est garant du bon fonctionnement de l'instance et prend les décisions d'organisation. Suite au renouvellement partiel des membres du C2D en avril 2018, il a été renforcé par l'ajout d'un représentant par collège. Il est désormais constitué de 15 membres, outre les co-présidents.

Le C2D s'est également doté d'un Règlement intérieur.

## MODES DE TRAVAIL

Le C2D peut être saisi par les élus, mais peut également s'auto-saisir et s'emparer de thématiques sur lesquelles il peut porter une réflexion approfondie, sans se restreindre aux seules compétences de la Métropole.

- **Les saisines**  
Les Conseillers métropolitains peuvent saisir, par délibération, le C2D pour que ce dernier rende une contribution ou un avis sur des questions relatives aux politiques publiques. La saisine est en principe présentée par l'élu en charge de la question lors d'une plénière. Le Conseil de développement organise alors son travail pour produire son avis. Il est à noter que le C2D est en droit de refuser une saisine.
- **Les auto-saisines**  
Le Conseil de développement peut aussi s'auto-saisir pour travailler sur toute question proposée par ses membres, question ayant un impact sur la vie des habitants de la Métropole et sur les politiques publiques. Avant le lancement d'une auto-saisine par le C2D, la proposition est présentée au bureau par les porteurs de projet, puis officiellement soumise au vote en séance plénière. En cas de choix multiple, le vote détermine la priorité.

Pour enrichir et structurer des avis, tant en réponse à une auto-saisine qu'à une saisine du Conseil métropolitain, le C2D est libre dans son organisation mais respecte de manière systématique les principes suivants :

- travailler dans un respect d'écoute mutuelle et de construction collective,
- permettre à la diversité des parties-prenantes et des opinions de prendre part aux travaux et de les enrichir,
- produire une contribution adressée aux élus pour alimenter leur réflexion.

Les membres se réunissent pour travailler et contribuer aux réflexions selon deux modes de fonctionnement :

#### ■ Les plénières

Ce sont des moments privilégiés de rencontres et de partage entre les membres du C2D. Elles se tiennent environ 5 ou 6 fois par an. Ces sont aussi des espaces de présentation des saisines par les Conseillers métropolitains et d'adoption des avis et contributions. Les plénières sont ouvertes au public.

#### ■ Les groupes de travail

Le C2D les organise librement. Généralement, un groupe se réunit en tant que de besoin. Les groupes se constituent sur la base du volontariat et traitent d'une thématique spécifique issue des saisines et auto-saisines. Ils sont ouverts à toutes les personnes intéressées.

Le C2D organise également des événements publics. Les actions du C2D, témoins de sa volonté d'ouverture, prennent des formes diverses : débats à thèmes, controverses... et sont organisées en fonction des priorités que se définit le C2D.

D'autres modes d'intervention décalés ont déjà vu le jour : déambulations urbaines, débats bus... d'autres seront très certainement amenés à être imaginés !

Comme le précise la loi, les Conseils de développement s'organisent librement, ce qui ne les empêche pas de disposer d'un protocole de partenariat, adopté par délibération du Conseil métropolitain.

## REPRESENTATION AU SEIN DE GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Le C2D est présent dans différents comités et commissions métropolitains :

- Le Comité de suivi et d'évaluation de l'économie sociale et solidaire,
- Le Comité permanent de l'évaluation,
- Le Comité d'attribution du Fonds de participation métropolitain (FPM)
- La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), qui étudie les délégations de service public autour de : la collecte et le traitement des déchets ménagers, de l'eau potable et de l'assainissement, de l'énergie, des services funéraires, de la fourrière animale et du Stade des Alpes,
- Le Comité de pilotage du Plan climat,
- Le Comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Le Comité métropolitain pour les milieux aquatiques et la prévention des inondations (CoMMAPI) ,
- Le Comité de pilotage de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

*Pour améliorer le lien entre le C2D et ces différents comités et commissions, il serait utile que nous soyons réciproquement destinataires des comptes rendus des travaux de chacun.*

## FORMATION DES MEMBRES

Les membres de l'instance se sont vu proposer plusieurs cycles de formation afin de s'informer et se former, sur la connaissance de la Métropole et de son fonctionnement, ainsi que sur des méthodes d'animation, de réunion et d'interpellation citoyenne. Ces cycles de formation (Animer un groupe de travail / Animer un débat public / Aller à la rencontre des habitants / L'enquête action) ont été assurés par la SCOP L'Orage, qui développe des méthodes de travail actives et participatives. L'intérêt de ces méthodes est double : elles facilitent la production sociale du groupe, et elles sont transposables dans des contextes et des thématiques de travail divers.

Il a également été proposé aux membres intéressés de participer au Certificat d'Action Citoyenne (CAC) proposé par Science Po Grenoble lancé fin 2019. En effet, Grenoble-Alpes Métropole a en 2019 rejoint le partenariat noué entre la Ville de Grenoble et Sciences-Po Grenoble depuis 2016 autour du CAC. L'objectif de ce certificat est de permettre à des citoyennes et citoyens engagés de suivre une formation qualifiante proposée par Sciences-Po et de valider les acquis par une reconnaissance universitaire.

Au programme de cette formation étalée sur une année, une journée « socle » portant sur le système institutionnel et le paysage de la participation citoyenne, des formations à la conduite de projets et à l'expression orale, des modules de formations avancées selon les parcours de chacun, la participation à des conférences en lien avec la thématique de la démocratie et de la participation citoyenne ou encore la lecture d'ouvrages relatifs à la thématique. Trois membres du C2D participent à cette formation, en partie reportée, du fait de la crise actuelle de la Covid-19.

Le partage de connaissances, d'expériences et de compétences entre les membres ainsi que l'auto-formation (lecture, participation aux groupes de travail, organisation d'événements...) sont aussi des éléments essentiels.

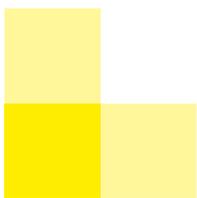
Le partage d'information se fait également au niveau national, entre Conseils de développement, au travers de séminaires et webinaires que la CNCD organise.

Des responsables de services métropolitains sont également amenés à intervenir en séances plénières ou auprès de groupes de travail pour donner des éclairages de fond (alimentation, PCAEM, numérique, économie...).

Le chargé de mission de l'instance est lui aussi une ressource permanente en matière de formation et d'accompagnement des membres.







# **PARTIE 2**

**ACTIVITÉ : RENCONTRES DE TRAVAIL,  
PRODUCTIONS, ÉVÈNEMENTS  
ET TEMPS FORTS**



# LES CONTROVERSES SUR L'ELECTION DES CONSEILLERS METROPOLITAIN AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

L'élection des Conseillers métropolitains au suffrage universel direct était prévue à l'article 54 de la Loi MAPTAM, adoptée le 27 janvier 2014 suivant des modalités particulières fixées par la loi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et devait être mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Une première controverse a été proposée par le C2D le 21 Novembre 2017** afin de partager les interrogations sur cette question.

Ce sujet, sur lequel s'interrogeait la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), a été sélectionné par les membres du Conseil de développement parmi plusieurs propositions d'auto-saisines, portées par différents membres. Un groupe de travail s'est constitué autour de la personne qui avait été à l'initiative de cette thématique. Et c'est ainsi qu'au fil des réunions est apparu le concept de Controverse ouverte à tous.

Dès cette première rencontre, l'auditoire était composé d'élus, de techniciens, d'étudiants, d'universitaires, de citoyens, de membres d'associations et de Conseils de développement et ce de manière assez équilibrée. Cette diversité de public correspondait à ce qui était recherché.

La présentation du sujet a été confiée à différents intervenants, chacun donnant un éclairage spécifique : personnalités politiques, chercheurs, étudiants de différentes filières, jeunes en service civique...

Un débat a suivi chaque intervention sur la base de questions ne dépassant pas trois minutes, les règles du jeu ayant été définies dès le début de la Controverse.

L'expérience concluante de cette première controverse, sur ce thème de l'élection des Conseillers métropolitains au suffrage universel direct, a incité à poursuivre l'aventure, en partenariat avec Sciences Po et le laboratoire PACTE.

**La deuxième Controverse a été organisée le 31 Mai 2018.** Le thème choisi faisait suite à la première : «Les Métropoles et le suffrage universel direct, oui mais comment ?» Plusieurs intervenants nous avaient fait l'honneur d'accepter notre invitation : Marylise

Lebranchu, ancienne Ministre, Claudy Lebreton, ancien Président des départements de France, Olivier Landel, délégué général de France urbaine. Alain Faure, chercheur à PACTE et Nicolas Kada, Professeur de droit des collectivités, venaient eux de moins loin.

**La troisième Controverse organisée le 19 décembre 2018,** ouvrait un autre questionnement : «Une campagne sur un projet métropolitain qui donne envie d'aller voter ?»

Des étudiants de Sciences Po amorçaient le sujet par un débat à l'oxfordienne ; une réunion électorale, sous forme de théâtre forum associait des jeunes d'Unis Cité et des membres du Conseil de développement : il y était question de sujets métropolitains, bien peu abordés au cours de la campagne électorale des municipales de 2014... Les élus des différents groupes politiques de la Métropole ont été sollicités pour donner leur point de vue sur cette question.

*Les titres des Controverses se terminent souvent par un point d'interrogation car l'objet n'est pas d'asséner des vérités mais de partager des questionnements et d'enrichir les connaissances de toutes et tous.*



# TRAVAIL AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE DEVENU MANIFESTE

## AVIS SUR LE MANIFESTE MÉTROPOLITAIN

Le 3 février 2017, le Conseil métropolitain votait une délibération décidant «d'associer le Conseil de développement, au-delà d'un avis sur le Projet métropolitain finalisé, à la démarche de manière générale, selon des modalités qui feront l'objet d'une prochaine saisine».

Le C2D a donc été saisi au mois d'avril 2017, selon les modalités suivantes : participation à la démarche, animation de deux groupes de travail, rendu de l'avis.

Il se sera écoulé deux ans entre la saisine et le rendu de l'avis du C2D, qui a été joint au texte du projet devenu «Manifeste pour une cité métropolitaine», voté par le Conseil métropolitain en février 2019. Deux copilotes ont été désignés pour animer les deux groupes de travail dévolus au C2D et produire un «rapport d'étonnement»

- Démographie : portraits de métropolitains de la jeunesse au vieillissement
- Liens entre nature, montagne et métropolitains

Les deux groupes ont fonctionné en allant sur le terrain, en rencontrant des acteurs, en organisant des débats d'experts et en confrontant les expériences et les données. Leurs rapports ont été remis en janvier 2018, au Vice-Président de la Métropole en charge du projet. Les deux copilotes ont participé ensuite aux groupes de travail des élus métropolitains, dans le cadre de séminaires «inter-sujets» où les travaux de chaque groupe étaient présentés. Ils ont aussi participé à la phase de rédaction de ce qui s'est appelé le « Manifeste ».

Parallèlement, s'est constitué au sein du C2D, un groupe de travail incluant les deux co-pilotes pour préparer l'avis sur le Manifeste. Il s'est réuni à six reprises et a constitué des ateliers de rédaction à la rentrée 2018. Lors de sa plénière de septembre 2018, le C2D a une nouvelle fois reçu le Vice-Président en charge du Manifeste, à qui a été proposé de poursuivre, au-delà de l'avis qu'il allait rendre sur le Manifeste, un travail d'interpellation sur le fait métropolitain auprès des

habitants et des élus du territoire.

Le C2D a voté et rendu son avis le 8 janvier 2019. Celui-ci a été ensuite présenté et voté en Conseil métropolitain le 8 février 2019.

Il faut souligner le temps important consacré par le C2D à ces travaux de prospective métropolitaine, avec les élus métropolitains, ainsi que le travail en commun qui a pu être réalisé dans les groupes. Ceci a permis une meilleure connaissance réciproque des deux instances et un regain de confiance, qui s'est notamment concrétisé par la demande du Conseil métropolitain de porter les trois débats proposés en conclusion de son avis : quelle transition économique pour le territoire ? / la gouvernance de proximité ou les instances de coopération à l'échelle communale / comment rapprocher la Métropole de ses habitants ?

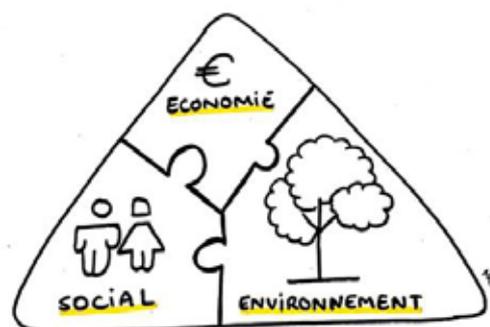
## TRANSITION ÉCONOMIQUE

En Janvier 2019, le C2D rendait donc un avis sur le «Manifeste métropolitain» en soulignant notamment que, pour décrire le développement du territoire à l'horizon 2030, il conviendrait de davantage creuser l'aspect économique.

En retour, le Conseil métropolitain saisissait officiellement le C2D le 5 Avril 2019 d'une réflexion collective sur la «Transition économique».

Un groupe de travail d'une quinzaine de membres s'est alors mis en place et a commencé par définir ce qu'il convenait ici d'entendre par «Transition économique».

« La transition économique est la transformation nécessaire du tissu économique en réponse à des ruptures annoncées : dérèglement climatique, épuisement des ressources, dégradation de l'environnement, vieillissement de la population, fractures sociales, ruptures technologiques, crises financières, aspirations & exigences nouvelles des habitants, risques sanitaires émergents ...



Penser la 'Transition économique' du bassin grenoblois, c'est d'une part, rechercher des modes de développement économique qui assureront à tous la prospérité malgré la déclinaison locale de ces ruptures et, surtout, sans les aggraver. Et c'est d'autre part tirer parti des spécificités grenobloises, des opportunités émergentes, et de l'esprit d'innovation des entrepreneurs régionaux pour négocier les ruptures annoncées, voire en faire des opportunités de développement durable.»

Le groupe de travail aborde ces questions sous des angles divers : numérique, service à la personne, tourisme, rapport à la nature et à la montagne, nouvelles formes entrepreneuriales, etc...

Il s'appuie sur la diversité de ses membres et sur 150 références bibliographiques à ce jour, 20 réunions plénières, autant de réunions spécialisées en sous-groupes...

Le groupe de travail a déjà auditionné bon nombre d'acteurs du territoire et noué des relations avec des structures pouvant l'aider dans sa réflexion : DIRECCTE, MEDEF, Isère-Attractivité, Office du tourisme, TASDA, AURG, IFTS, SEMAWE, IAE, AUEG, CESER...

Le groupe a bénéficié des apports de plusieurs services de la Métropole et reçoit le support efficace et bienveillant de la Mission stratégie et innovation publique.

Il rendra sa copie à l'automne 2020 sous la forme d'un rapport, précédé, si la situation sanitaire le permet, d'événements publics.



## PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ ET INTERCOMMUNALITÉ



Le 30 janvier 2020, le C2D organisait une nouvelle Controverse intitulée « Proximité, citoyenneté, intercommunalité, et si on se disait tout ? » qui a rassemblé juristes, étudiant.es en droit, Gilets

jaunes, témoins d'une expérience réussie de fusion, responsables d'associations, élus et élues, citoyennes et citoyens, curieux et curieuses, dans un amphithéâtre de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble. Le thème de cette controverse est né de l'avis que le Conseil de développement a rendu sur le Manifeste métropolitain en janvier 2019. Dans cet avis, le Conseil de développement proposait de porter plusieurs débats dont un sur le renforcement de la gouvernance de proximité de la Métropole.

Il a souhaité partager son interrogation sur un défi : comment faire lien entre proximité et Métropole, en plaçant les habitants et les électeurs au cœur de ce questionnement ?

Pour ce débat, a été imaginé un éclairage sur la Loi Engagement et proximité qui était en cours de discussion puis a été votée en décembre 2019, loi qui, tout en réaffirmant la place centrale des maires dans l'intercommunalité, occasionnait aussi une forte remise en cause des Conseils de développement (heureusement retoquée par l'Assemblée Nationale) ; puis la parole a été donnée aux Gilets jaunes du rond-point de Crolles portant une forte contestation du pouvoir, y compris local. Elle a été suivie d'une théâtralisation par des étudiants en Master de droit public des relations pas toujours cordiales entre communes et Métropole. La soirée s'est terminée par le témoignage du Directeur général des services du Grand Anancy sur la fusion réussie de plusieurs communes puis de plusieurs intercommunalités.

## LES QUESTIONS MÉTROPOLITAINES DANS LA CAMPAGNE DES MUNICIPALES DE 2020

Une des missions du Conseil de développement, confirmée par la délibération du 6 Novembre 2015 est d'être un animateur de débat.

A l'occasion des élections municipales et là encore dans les suites de la saisine du Conseil métropolitain autour de la citoyenneté, de la proximité et de l'intercommunalité, le C2D a souhaité proposer aux représentants des listes candidates aux municipales, une rencontre avec des citoyens, pour échanger sur la prise en compte des questions métropolitaines, dans la campagne électorale.

Une réunion a eu lieu dans chacune des branches de l'Y grenoblois (Saint Egrève, Brié et Angonne-Tavernolles et La Tronche) pour aller vers les habitants et les listes candidates de la Métropole. Les débats étaient guidés par 10 questions préparées en partenariat avec les Conseils de développement du réseau de la Grande région grenobloise

Cette expérience a été instructive à plus d'un titre :

- Elle nous a montré la difficulté de trouver une salle libre et une commune qui accepte de nous recevoir

en période électorale. Il n'était pourtant pas question de venir en soutien de listes, mais seulement d'inciter à ce que la question métropolitaine donne lieu à un échange, à une prise de conscience de l'importance des décisions prises à ce niveau et du manque d'information sur ces questions pour les habitants et futurs électeurs.

- Nous avons constaté quel défi représentait l'information des habitants des communes où se passaient les réunions et à plus forte raison dans les communes voisines quand il n'y avait pas de relais citoyen et nous retenons la leçon pour faire évoluer la composition du Conseil de développement.
- Nous avons perçu l'intérêt d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour entendre leurs préoccupations, pour parler de la Métropole, du Conseil de développement et pour œuvrer à une meilleure articulation entre les habitants, le C2D, les communes et la Métropole.
- Nous avons noté l'intérêt de l'échange des points de vue entre les listes candidates sur la question métropolitaine, dans un climat d'écoute et de respect mutuels.
- Nous avons accueilli une bonne centaine de participants mais nous aurions préféré en accueillir davantage. Chacune de ces réunions a permis d'échanger sur les enjeux de l'intercommunalité et a été perçue positivement par les participants.
- Ce fut également l'occasion de diffuser des documents explicatifs sur la Métropole et ses compétences (ce qui ne s'est pas fait au cours de la campagne...) et sur le Conseil de développement, une bonne manière de renforcer sa visibilité.



## LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le 6 novembre 2015, Grenoble-Alpes Métropole lançait l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et faisait le choix de mettre en place une démarche de concertation ambitieuse et volontariste. Ce PLUI couvre aujourd'hui le territoire des 49 communes de la Métropole et remplace l'ensemble des documents d'urbanisme communaux par un document unique.

Le 7 mars 2017, le C2D était saisi une nouvelle fois dans le cadre de ce document de planification important. Cette saisine s'inscrivait dans la continuité d'une précédente saisine initiée en 2016 par les élus métropolitains sur l'élaboration des grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La question posée aux membres du Conseil de développement était la suivante : « La requalification des entrées d'agglomérations en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère, est une ambition forte du PADD. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne s'adresse cependant qu'au périmètre institutionnel de la Métropole et de ses 49 communes. Or, les entrées administratives de notre Métropole ne sont pas nécessairement les entrées vécues par les habitants, sans compter que nos « entrées » sont également celles de nos territoires voisins. Compte tenu de cette complexité, comment améliorer les portes de nos territoires ? ».

La posture du C2D a été d'envisager les questions d'interconnexions et de bien-vivre ensemble comme lignes directrices d'un projet d'aménagement à l'échelle de la Métropole, imaginé en collaboration avec les territoires voisins. Un important travail de réflexion autour de la notion « d'entrée d'un territoire » a tout d'abord eu lieu. Ce dernier a révélé sa nature plurielle, car basée sur une question de ressentis et de pratiques individuels, fondés sur un certain nombre de marqueurs (géographiques et paysagers, architecturaux, biologiques) détaillés dans la contribution. Plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées, notamment pour venir répondre à la problématique des différents niveaux d'entrées (et de sorties) du territoire. Parmi ces améliorations, la question de la végétalisation et de la place de la nature occupe un rôle central.

Enfin, un travail de réflexion autour d'aménagements a également été présenté et transmis aux élus à l'occasion de cette saisine.

Cet avis a été adopté en plénière le 25 janvier 2018 en présence de Yannik Ollivier, vice-président délégué à l'Aménagement du territoire, aux risques majeurs et au projet métropolitain.

# LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le 24 mars 2017, les élus métropolitains ont saisi le Conseil de développement sur la question de l'évaluation du PLH 2017-2022.

La commande des élus questionnait le C2D sur sa capacité à :

- mettre en exergue des champs pertinents d'évaluation,
- définir des indicateurs et des questions évaluatives en adéquation,
- dégager des recommandations opérationnelles à mettre en œuvre sur le terrain pour tirer des résultats évaluatifs.

Pour ce faire, les actions du PLH 2017-2022 ont ainsi été interrogées de manière expérimentale à partir de la notion de bien-vivre. A cette fin, l'emploi du référentiel d'évaluation IBEST (production universitaire locale) et ses indicateurs comme guide de réflexion, a été privilégiée.

Le C2D s'est donc posé la question suivante : « Les actions menées par la Métropole en matière d'habitat contribuent-elles au bien-vivre au regard des 8 dimensions IBEST ?

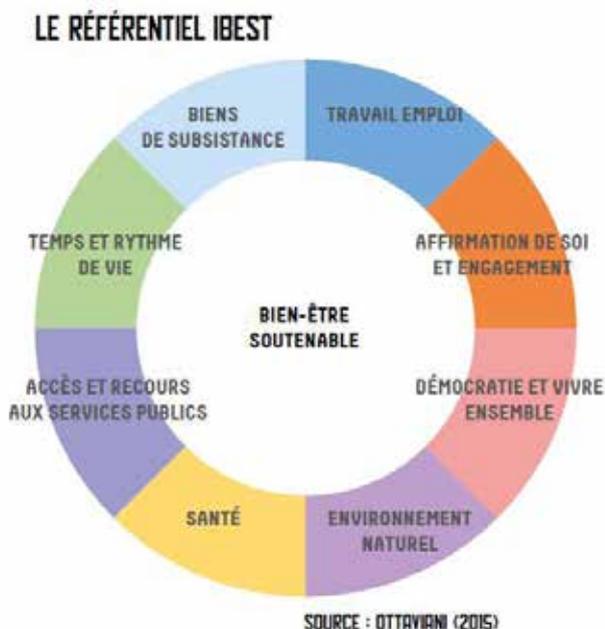
Dans un premier temps, quatre ateliers ont été organisés mobilisant à chaque fois une quinzaine de personnes du C2D et du Comité habitants. 16 des 31 fiches actions du PLH sont ainsi passées au crible du référentiel d'évaluation IBEST et de ses indicateurs de bien-être soutenable (auxquels les membres du groupe de travail ont été formés). Trois autres ateliers ont eu lieu afin de revenir en détails sur différentes fiches actions identifiées par le groupe de travail au sein du PLH. Ces dernières ont été analysées à travers 3 axes :

- Bien-vivre dans son parcours de demandeurs de logement social,
- Bien-vivre dans son logement,
- Répondre à la demande de logement.

Ont ainsi émergé plus de 200 questions sur des thématiques variées qui viennent questionner et interpeller la politique publique menée en terme d'habitat ainsi que les actions conduites dans le cadre du PLH 2017-2022. La méthode IBEST a permis de susciter des questions à partir d'indicateurs qualitatifs et transversaux (emploi, environnement, santé, démocratie...). Sur ces 200 questions, le constat a été fait que les responsabilités étaient souvent partagées entre différents acteurs et à des échelles différentes (communes, Métropole, Département, État).

Huit grandes thématiques ont ainsi pu être identifiées afin de regrouper et de prioriser ces questions interrogeant la politique publique du point de vue de la société civile.

Ce travail a été présenté et reçu avec enthousiasme par les services et les élus. Celui-ci doit aider à la définition de sujets pour une évaluation intermédiaire ou finale dans le cadre du suivi du PLH 2017-2022 et il a été convenu que nous serions tenus informés des suites données dans les années à venir.



## LE PLAN CLIMAT, AIR, ENERGIE METROPOLITAIN

Grenoble-Alpes Métropole a engagé en 2018 la mise à jour de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAET). Dans ce cadre, Jérôme Dutroncy, Vice-Président délégué à l'Environnement, l'air, le climat et la biodiversité a souhaité que le Conseil de développement soit pleinement associé à cette réflexion, au travers d'une saisine en séance plénière, le 24 octobre 2018, autour des questions suivantes : « Quels sont les leviers possibles afin de favoriser l'évolution des pratiques de consommation et des modes de vie des métropolitains, en lien avec les objectifs du plan climat, air, énergie ? Quel rôle peut jouer la Métropole sur ce sujet ? ».

Pour répondre à cette demande, les membres du C2D sont tout d'abord passés par une phase de montée en compétence. L'étude du plan climat, précédent et plus précisément de son plan d'action, ainsi que le partage de ressources documentaires nombreuses et variées sur la thématique a permis, sur une courte période, la constitution d'une culture commune solide au sein du groupe. Très rapidement a émergé une volonté d'innover, de sortir des standards et d'essayer d'aller chercher des leviers d'actions concrets, au-delà des grands classiques (bonus/malus, réglementation, etc.) pour impliquer le citoyen dans la transition écologique. Pour ce faire, le groupe de travail mobilisé s'est engagé dans une démarche de créativité, visant à faire émerger des « concepts » innovants capables d'influer positivement sur les pratiques et les comportements des habitants avec, comme point de départ des réflexions, les grands objectifs du Plan climat, air, énergie, à savoir : Atténuer le changement climatique, Adapter le territoire, Réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique.

Plusieurs sessions longues de travail, guidées par un processus créatif formalisé, ont permis de faire émerger 5 « concepts » innovants impliquant à la fois la Métropole et les métropolitains.

- La carotte bio et locale
- Objectif 0
- Sentiers métropolitains propices à la sobriété heureuse
- Territoire d'initiative pour gestes écologiques
- Bilan individualisé d'exposition aux pollutions atmosphériques

Un travail de réflexion a, par la suite, permis d'identifier, pour chacune d'entre eux, une série de leviers actionnables par la Métropole pour favoriser les démarches proposées et ainsi permettre de favoriser une évolution favorable, des pratiques de consommation et des modes de vie des métropolitains, en lien avec les objectifs du Plan climat, air, énergie métropolitain.



## L'EMPLOI

L'objectif de ce groupe de travail, issu d'une auto saisine du C2D, était de traiter de la question de l'insertion et de l'emploi sous l'angle décalé des employeurs, afin d'analyser leur capacité réelle à favoriser l'embauche sur le territoire métropolitain en identifiant, le cas échéant, leurs obstacles en termes de moyens, de compétences, d'information ou encore d'accompagnement.

Cette auto saisine a donné lieu à différents entretiens avec la Direction de l'emploi de la Métropole ainsi qu'avec les Vice-Présidents délégués à cette question. Des échanges intéressants avec des acteurs de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du Grésivaudan ont également eu lieu.

De ces rencontres et des échanges que celles-ci ont permis, est ressorti un ensemble de pistes de réflexion, de travail et d'action pour la Métropole et le C2D :

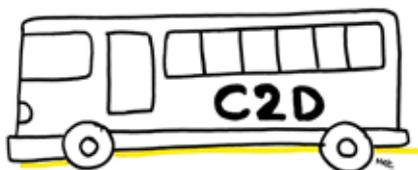
- Travailler la question des emplois moyennement ou pas qualifiés sur le territoire métropolitain.
- Etudier plus en profondeur la question des entreprises amenées par la loi PACTE avec des rôles sociétaux au-delà de leur rôle économique.
- Identifier les acteurs pourvoyeurs d'emploi et étudier leur fonctionnement et potentiel.
- Travailler sur la question de l'emploi et du sens (question de l'entrepreneuriat).
- Créer une commission emploi plus stable, plus énergique et plus transversale pour traiter la question de l'emploi et de l'insertion en rattachant les membres du monde économique au sein du C2D.
- Creuser la question de la Gestion Prévisionnelle des Compétences Territorialisée (GEPCT) comme déterminante pour aboutir à une insertion durable des travailleurs accompagnés.
- Continuer à identifier les acteurs du territoire ayant une action concrète sur l'emploi et l'insertion.

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

Constatant le transfert de nombreuses compétences stratégiques des communes mais aussi du Département vers la Métropole, dont celle de la compétence de la Politique de la ville, qui contribuait à reformater certaines des pratiques et des dispositifs institutionnels qui avaient cours jusqu'alors en matière de politique de la ville, le Conseil de développement a souhaité, courant 2017, se mobiliser sur cette thématique. L'objectif de ce groupe de travail était de faire progresser la connaissance sur ce sujet chez les membres du Conseil de développement, d'encourager la réflexion (et la controverse) et de dégager des pistes de travail nouvelles pour le C2D, le conseil métropolitain, les communes et tous les acteurs impliqués par la question de la politique de la ville, dont les habitants.

Le C2D pourra dans le mois à venir être amené à se resaisir de cette thématique.

# LE VOYAGE EN CENTRALITE SUD-GRANDALPE



Fin 2018, le Conseil de développement a été sollicité par les services de Grenoble-Alpes Métropole en vue de contribuer à la réflexion sur le projet d'aménagement du secteur de la Métropole, à cheval sur les communes d'Echirolles, Eybens et Grenoble.

Plusieurs démarches avaient été entreprises pour interroger différents publics autour de ce projet, lorsque le service en charge du volet participatif a fait appel au Conseil de développement.

Il fallait donc imaginer une proposition décalée qui vienne compléter, et non pas doubler, ce qui avait déjà été entrepris depuis plusieurs mois par les services de la Métropole.

C'est ainsi qu'a été conçu le «Voyage en Centralité Sud» : deux heures de déplacement en bus jalonné d'escalas avec une quarantaine de personnes à bord, chacune ayant reçu un dossier de présentation.

L'itinéraire avait été soigneusement conçu pour permettre à chaque arrêt une meilleure perception des enjeux. La visite était commentée par deux experts particulièrement au fait du passé et du devenir de ce territoire.

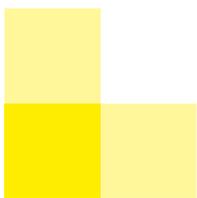
La première réunion de préparation s'est tenue dès janvier 2019 et les suivantes se sont échelonnées jusqu'en septembre. Initialement prévu le 15 juin, le voyage s'est déroulé le 3 octobre. Au cours de ces multiples réunions, un inventaire des différentes composantes de ce territoire a été élaboré pour rassembler des voyageurs travaillant et/ou vivant dans cette partie de la Métropole qui a la particularité d'avoir 40 000 emplois et autant d'habitants. Des représentants du monde économique, universitaire, culturel, sportif, associatif... ainsi que plusieurs membres du Conseil de développement et un représentant des services de la Métropole ont participé à ce voyage.

Une sonorisation permettait d'échanger entre les voyageurs, et avec les intervenants, afin d'enrichir la perception de chacun sur le projet, sur ses attentes. Les questions furent nombreuses et l'objectif d'instaurer le dialogue entre les participants fut atteint.

Une plénière à laquelle avaient été conviés l'ensemble des «voyageurs» a permis de faire le bilan de la démarche et de recueillir les témoignages des participants.

Cette première expérience ayant été positive, le Conseil de développement envisage de la renouveler pour susciter le même dialogue dans les polarités Est et Ouest.





# PARTIE 3

## TRAVAIL EN RÉSEAU



Dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission intitulée « Porteur de parole avec les instances participatives et les territoires voisins », le C2D travaille en réseau avec ses homologues locaux et nationaux. Ces espaces de discussions et de travail collectif, s'organisent au travers de réunions initiées par le Réseau des Conseils de développement de la Région grenobloise et de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), auxquelles participe activement le C2D depuis 2002. A noter que le Conseil de développement peut, selon les ambitions, fonctionnement et besoins, travailler avec d'autres réseaux locaux, régionaux ou nationaux et cela a notamment été le cas en 2019 avec le CESER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## RESEAU DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT DE LA GRANDE REGION GRENOBLOISE (GREG)

Constitué en association en décembre 2013, le Réseau des Conseils de développement de la région grenobloise est un lieu d'échanges, d'information et de valorisation des travaux des CD. Il permet également l'expression d'avis collectifs et de propositions aux pouvoirs publics locaux.

Pierre Louis Serero, représentant du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole, assure les fonctions de trésorier du Réseau depuis 2018 et les coprésidents du C2D sont adhérents à titre personnel.

Le réseau des Conseils de développement de la Région grenobloise représente 4 CD à savoir ceux de Grenoble-Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan et Saint-Marcellin Isère Vercors Communauté.

## LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)



Le réseau a travaillé en 2017 et 2018 sur l'évaluation du SCoT, en parallèle des quatre temps de séminaires réservés aux élus du territoire. Celui-ci, destinataire des supports et comptes rendus des séminaires, a organisé son action pour alimenter la réflexion des élus en amont des deux premiers séminaires de mai et juillet. Lors d'une rencontre avec

les élus en juillet 2018, l'échange a été organisé entre des membres des quatre CD et des élus du Comité syndical du SCoT, autour de quatre grandes questions :

- Sur la mise en œuvre du SCoT : constate-t-on un croisement entre les politiques liées à l'urbanisation et à la mobilité ? quel effet sur la qualité de vie des habitants, notamment en termes de rythmes de vie et d'accès à l'emploi ?
- Observe-t-on un impact du SCoT et des politiques publiques en matière économique ?

- L'évaluation permet-elle de détecter le renforcement, voire la création, de déséquilibres en matière de logements, de déplacements... ?
- Les orientations volontaristes du SCoT ont-elles générées une rupture ?
- Les travaux du Réseau se sont poursuivis à l'automne sans interaction spécifique avec l'EPSCoT jusqu'à une rencontre finale de restitution avec son Président le 4 décembre 2018.

Sur cette question du SCoT, le C2D a également constitué en parallèle un groupe de travail dédié, visant plus particulièrement à relever les incohérences entre théorie et pratique concernant le document cadre.

Ce travail a permis de mettre évidence un certain nombre de divergences qui appellent à des évolutions, ou à une intervention de l'Etablissement public du SCoT. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion de la nécessité de l'organisation d'une structure de contrôle, capable de porter des actions allant du recueil des données terrains au contrôle des décisions prises.

Les résultats des recherches du groupe ont été transmis dans un courrier adressé au président de l'Etablissement public du SCoT, Monsieur Yannik Ollivier également vice-président de la Métropole.

## LE PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIAL (PAIT)



La Métropole a engagé depuis 2015 un travail de mise en réseau pour l'élaboration d'une politique de transition alimentaire à l'échelle de son territoire et des territoires voisins. Une première mouture de ce plan a été présentée à l'occasion de l'appel à projets

de l'Etat : labellisation d'un projet alimentaire inter-territorial (PAIT).

La Métropole a dû retravailler sur la dimension intégrative des citoyens/habitants. Elle s'est naturellement rapprochée du C2D en 2018. Ce dernier a mobilisé son réseau pour participer au Conseil alimentaire, organe de gouvernance libre et transversal qui pilote le projet alimentaire de la Région grenobloise, organisé en avril 2019 à Seyssinet.

A l'issue de cette première prise de contact, les C2D ont, en sous-groupe de travail, permis de faire émerger un certain nombre de problématiques associées à la question de l'alimentation. Ces dernières sont venues nourrir le travail de réflexion du réseau des Conseils de développement de la GReG. Suite à ce travail de réflexion, a été décidé d'organiser un événement ouvert au public favorisant la construction d'une culture commune sur la transition alimentaire, via l'instauration d'un dialogue/débat entre citoyens, associations,

agriculteurs, institutions, scientifiques, sur le lien entre alimentation et santé. L'idée sous-jacente était également de communiquer sur les efforts engagés par la Métropole et ses territoires voisins sur la transition alimentaire et donner un sens concret, palpable même, aux habitants du bassin grenoblois de l'intérêt d'un PAIT pour eux : la santé dans l'assiette !

Cet évènement a pris la forme d'un Forum piloté par le C2D du Grésivaudan au nom du Réseau des CD de la GReG, qui s'est tenu en novembre 2019 à Crolles. Il a réuni plus de 100 participants de divers horizons, conformément à son objectif de créer du lien entre les acteurs du territoire.

Même en l'absence d'un groupe de travail dédié, le C2D a été présent et actif dans ce travail et deux de ses membres ont notamment co-animé un atelier intitulé « Accessibilité de toutes et tous à une alimentation saine ».

Une belle réussite qui a conduit le Conseil de l'alimentation du PAIT métropolitain à solliciter le Réseau des Conseils de développement de la Région grenobloise, pour prendre en charge l'animation et l'organisation d'un événement annuel.

## LA PROSPECTIVE CITOYENNE

Le Réseau des CD de la Grande région grenobloise, lors de sa dernière Assemblée générale de janvier 2019, a estimé nécessaire de lancer une action permanente de prospective citoyenne territoriale, pilotée par les Conseils de développement de Grenoble-Alpes Métropole et du Pays voironnais.

L'idée est de permettre l'expression commune entre les CD membres du réseau, d'un document rassemblant et ordonnant des éléments pour un projet de territoire partagé entre les différentes intercommunalités et les acteurs qui l'animent.

L'objectif final est de permettre aux intercommunalités du Grand Grenoble de pouvoir organiser une stratégie de résilience inspirante et positive tout en regardant les problématiques auxquelles nous faisons et allons avoir à faire face. On parle ici de prospective « citoyenne », car toutes les propositions et analyses qui en découleront seront basées sur la vision et l'expérience des citoyens qui vivent et font vivre le territoire.

Cette action est portée par deux co-pilotes : Jean-Claude Putoud du Conseil de développement du Pays voironnais et Pierre Louis Serero du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole. Nous l'avons voulu et toujours soutenu pour explorer les questions qui ne sont pas encore à l'agenda public afin d'anticiper.

L'avenir de la Grande région grenobloise repose sur la discussion entre trois acteurs, de telle sorte qu'ils aboutissent à un accord : les élus qui ont la légitimité politique, les professionnels qui ont les connaissances et l'expertise technique, la société civile porteuse de l'expertise d'usage et des attentes si variées des citoyennes et des citoyens.



## TRANSPORTS

Le réseau local a suivi avec beaucoup d'attention le processus menant à la création du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) en janvier 2020. Pour rappel, en 2015 le Réseau avait pris l'initiative de mener un travail, avec le soutien du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), menant à la rédaction d'un cahier de besoins autour des questions de mobilité posant des enjeux d'évolution de la gouvernance, pour plus de coopération pour un meilleur service aux habitants et acteurs du grand territoire.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) évolue pour devenir le SMMAG, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) avec la volonté de répondre aux besoins de mobilités pour l'ensemble des habitants du bassin de vie grenoblois, au-delà des limites administratives. Le territoire du SMMAG dépasse donc les frontières de la métropole grenobloise et intègre 123 communes concernées par le même syndicat de transports. La métropole de Grenoble, le Département de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de communes Le Grésivaudan ont ainsi fait le choix de réorganiser leur gouvernance des mobilités à une nouvelle échelle. A termes, 8 nouvelles communautés de communes pourraient rejoindre le SMMAG, qui organiserait alors la mobilité sur pas moins de 314 communes représentant plus de 800 000 habitants.

Les 3 Conseils de développement sont d'ailleurs présents dans la Commission Mobilités du nouveau SMMAG et le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole est représenté au sein du nouveau comité des partenaires en création du SMMAG.

# LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL (CESER)



En décembre 2018, le CESER d'Auvergne Rhône-Alpes a pris l'initiative de contacter des Conseils de développement pour leur proposer de participer à l'organisation d'une journée commune sur une question à même d'intéresser l'ensemble des territoires concernés. L'idée de présenter des expériences exemplaires

repérées sur les territoires des EPCI concernés a retenu l'attention des représentants des CD qui ont participé à plusieurs réunions au cours desquelles, le thème s'est affiné et le programme de la journée s'est construit. « Emploi, compétences et territoires », fut le titre retenu pour cette journée qui s'est déroulée à Lyon le 11 Février 2020

Cette collaboration entre CD et CESER existe depuis longtemps dans d'autres régions, mais pour la région AuRA, à part l'initiative prise par le C2D de Grenoble-Alpes Métropole de rassembler tous ses homologues d'Auvergne-Rhône Alpes et le CESER, le 5 novembre 2015, c'était une première, qui laisse espérer que nous pourrions envisager d'autres coopérations et élargir la mobilisation des Conseils de développement.

**C'est la co-présidente du C2D de Grenoble-Alpes Métropole qui s'est exprimée au nom des cinq Conseils partenaires de la journée et son intervention explicite les objectifs de cette première action commune et les perspectives qu'elle ouvre :**

#### **Discours d'ouverture de la co-présidente du C2D**

« Les Conseils de développement de Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Vichy et Vienne ont répondu positivement à l'appel lancé par le CESER pour préparer ensemble cette journée sur le thème « Emplois, compétences et territoires ». En leur nom je remercie le CESER et plus particulièrement son vice-président Jean-Luc Flaugère pour cette initiative.

Dans les Régions Bretagne, Grand Est, Nouvelle Aquitaine... les coopérations entre CESER et Conseils de développement existent depuis longtemps.

Le 5 novembre 2015, le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole avait réuni les Conseils locaux de développement - rendus obligatoires par la

Région dans le cadre des Contrats de développement durable Rhône Alpes (CDDRA)- et les Conseils de développement issus de la Loi Voynet d'Auvergne Rhône Alpes, ainsi que des représentants de la Coordination nationale des Conseils de développements et du CESER. Cette rencontre avait pour objet de réfléchir ensemble à de possibles coopérations. Mais le relai n'a malheureusement été pris, ni par les uns ni par les autres.

Le renouvellement presque total du C2D de Grenoble puis l'arrivée d'un nouveau chargé de mission n'ont pas facilité le passage de relai.

Dans la région Auvergne Rhône-Alpes, c'est la première fois qu'une journée d'échanges est organisée après une collaboration de plusieurs mois entre le CESER et des Conseils de développement. C'est pour nous un signe d'un intérêt réciproque et, nous l'espérons, le début d'un travail en commun prometteur.

Les Conseils de développement, nés pour beaucoup de la loi Voynet puis renforcés par la loi NOTRe, viennent de traverser une zone de turbulences à l'occasion des débats sur la Loi Engagement et Proximité. Heureusement leur forte mobilisation et celle de leur Coordination nationale a convaincu les députés que le choix du Sénat de les rendre facultatifs, était une erreur pour la vie démocratique intercommunale. Ils resteront donc obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants mais facultatifs en dessous.

#### **Comment définir les Conseils de développement ?**

Instances d'avis et de propositions, rouages essentiels de l'implication citoyenne et de la démocratie participative intercommunale, ils répondent aux saisines des Conseils métropolitains ou intercommunaux et s'auto-saisissent sur les questions qui, à leurs yeux, nécessitent une réflexion partagée, pour enrichir les travaux et les décisions des Conseillers intercommunaux. Ils peuvent organiser des débats, des forums, des controverses ouvertes à tous, contribuant ainsi à la formation des citoyens. Leur composition varie en nombre et en organisation, parfois répartis en collèges, parfois soutenus par un élu référent qui assure l'interface avec le Conseil métropolitain ou intercommunal. Les territoires sur lesquels ils sont implantés se différencient par leur taille, leur contexte historique et géographique et ils s'adaptent aux spécificités locales. Mais ils partagent tous la même préoccupation de mieux répondre aux enjeux intercommunaux. Dans chacun des territoires des réflexions sont menées sur des questions variées par des Conseils ayant chacun leur personnalité, leur identité et les réflexions peuvent être partagées et mises en commun comme cela se fait déjà dans le cadre du Pôle métropolitain dont font partie Lyon et Saint-Etienne ou d'un bassin de vie à l'échelle d'un Schéma de Cohérence Territoriale comme dans le Réseau des Conseils de la grande Région grenobloise. Les propositions peuvent peser plus lourd si elles sont portées collectivement au niveau régional et aux côtés du CESER.

Cette mise en réseau est enrichissante pour tous et place la société civile dans un rôle de veille stratégique au service des habitants et des territoires.

Le dialogue entre Conseils de développement au niveau local, régional et national en lien avec les CESER, eux-mêmes en lien avec le CESE fait de la société civile un acteur clé de l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de tous, assurant le lien entre la proximité, l'intercommunal, le régional et le national. Chacun doit accroître sa qualité d'écoute des inquiétudes exprimées par les citoyens nommés invisibles, inaudibles ou absents du débat public, mais aussi des idées, propositions et innovations qui foisonnent dans chacune de nos intercommunalités, agglomérations et Métropoles

Les crises sociales, récurrentes depuis 2005 et à nouveau en novembre 2018, illustrent l'attente des citoyens de formes leur permettant de s'impliquer dans les affaires publiques entre deux élections, du fait de leurs capacités d'observation et d'analyse des politiques publiques.

En effet, celles-ci ont besoin, pour être pertinentes et efficaces, de ce regard qui les évalue et les amende.

« Emploi, Compétences et Territoires », c'est un vaste sujet que nous allons partager en l'illustrant par quelques exemples venus des différents Conseils de développement. La diversité des points de vue fera toute la richesse des échanges de cette journée. Elle nous permettra de rechercher les conditions de la réussite et de proposer des pistes d'actions.

En mutualisant nos réflexions nous tenterons de détecter les signaux faibles, de faire de la veille stratégique pour anticiper sur les futurs besoins en compétences, les actions à mener, les outils à imaginer. Nous partagerons des propositions, et des pistes d'évolution.

C'est l'objet de cette journée qui devrait donner envie Conseils de développement de la Région AURA de se mettre en réseau au travers d'une Coordination régionale et en partenariat avec le CESER, d'organiser d'autres temps de partage sur d'autres sujets, pérennisant ainsi un lien durable et constructif pour porter ensemble des propositions aux élus intercommunaux et régionaux.

Cette mobilisation de la société civile rassemblée au niveau intercommunal et régional peut permettre de répondre aux enjeux majeurs auxquels on doit faire face et se mettre en lien avec le réseau national pour mieux porter ses propositions, avec le soutien de la Coordination nationale des Conseils de développement et du Conseil économique social et environnemental ».

Chaque Conseil de développement présentait lors de cet événement une initiative exemplaire de son territoire en matière d'emploi et nous concernant, c'est le dispositif Soleni développé par Ulisse Energie qui a été présenté par son directeur.

### **Ulisse Energie et le dispositif Soleni : « L'accompagnement des ménages en précarité énergétique »**

La facture énergie peut grever lourdement le budget des ménages ; avec le dispositif Soleni, Ulisse Energie intervient préventivement dans un accompagnement au domicile de ménages repérés et fléchés par les prescripteurs (CCAS, CD38, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux).

La première visite permet de réaliser un diagnostic socio technique, la seconde visite formule des conseils personnalisés aux ménages pour, en particulier, réaliser de petits travaux de confort thermique. Si l'intervention ne suffit pas un lien sera fait avec d'autres acteurs des dispositifs d'aide ou d'intervention.

Ulisse Energie est une des 4 structures du groupe de l'IAE Ulisse qui favorise l'accès ou le retour à l'emploi de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Les conseillers sont donc des tiers de confiance, salariés en insertion formés à ces interventions.

Ce qui fait l'intérêt et la réussite de Soleni, c'est la confiance qui s'installe entre les ménages en difficulté et les intervenants.

Ce dispositif est gagnant/gagnant : les ménages en difficulté réduisent significativement leurs factures énergétiques et les salariés en parcours développent des compétences recherchées sur le marché de l'emploi.

# COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT (CNCD)



Amorcée en Mars 2002 à Lyon, puis en Novembre 2002 à Nantes à l'initiative des présidents des CD du Grand Lyon et de la Communauté urbaine de Nantes, constituée en collectif en 2003, pour favoriser les échanges d'expérience et faire entendre la voix des Conseils, la Coordination nationale des Conseils de développement a adopté la forme associative (Loi 1901) en 2012. Elle est ouverte à tous les CD quel que soit leur territoire de référence : pays, PETR, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, Métropoles...

Depuis sa création, la Coordination a mené de nombreuses réflexions en collaboration étroite avec les CD adhérents et en lien avec ses interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif et citoyen.

Elle a pour principales missions de :

- Promouvoir la place des CD dans le paysage démocratique français,
- Capitaliser sur les expériences de ses membres pour proposer des pistes d'évolution dans le fonctionnement et l'organisation des CD,
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des CD et faciliter le partage d'expérience,
- Elaborer des contributions partagées sur des thèmes d'intérêt commun,
- Accroître la visibilité des CD au niveau national.

Parmi ses récents temps forts : Octobre 2018, Les Rencontres nationales de Sète ; Juin 2019, Les 20 ans des Conseils de développement ; Septembre, Octobre Novembre 2019, mobilisation générale, rendez-vous,

démarches et courriers pour défendre l'existence des CD dans le projet de loi Engagement et Proximité.

Elle offre et anime pour les Conseils de développement un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Le partage des expériences et la mise en commun des idées nourrissent une production fédérée qui contribue à un rayonnement national d'une démocratie participative territoriale.

La CNCD est dirigée par un Conseil d'administration composé de 23 membres élus en Assemblée générale, un Bureau de 9 membres est chargé de mettre en œuvre les orientations décidées. Marie Christine Simiand, co-présidente actuelle du C2D est membre de ce bureau.

## LES RENCONTRES NATIONALES DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT À SÈTE

C'est en mars 2002 que des Conseils de développement se retrouvent pour la première fois à Lyon, puis en Novembre de la même année à Nantes.

L'initiative de ces rencontres avait été prise par le président du CD de Lyon, Jacques Moulinier, qui bénéficiait de l'expérience de Millénaire 3, et celui de Nantes, Jean-Joseph Régent, qui avait mis en place un Conseil économique et social pour la communauté urbaine de Nantes. Ces rencontres répondaient au besoin d'échanger sur les démarches entreprises par ces instances toutes nouvelles.

Ainsi se forma un collectif qui prendra plus tard une forme associative et qui organisera annuellement des «rencontres nationales». Les 15 et 16 janvier 2004, elles se tiendront d'ailleurs à Grenoble sur le thème : «Elargir le débat pour construire un avenir intercommunal partagé», un sujet qui n'a pas pris une ride...

Les 11 et 12 octobre 2018 s'est déroulée la douzième rencontre des CD à Sète. Cette dernière avait pour thème «Territoires et citoyennetés» et à cette occasion le C2D de Grenoble-Alpes Métropole a proposé un forum sur la question :

« Voter pour une liste communale sans débattre d'un programme intercommunal : est-ce démocratique ? »

Le forum a été ouvert par Philippe Audic, Président du CD de Nantes Métropole et animé par MC Simiand et B. Aubrée. Il a donné lieu à des échanges animés à partir des interrogations des deux premières Controverses organisées par le C2D et a conclu sur la proposition appelée, avec un clin d'œil au lieu de son adoption, « La Supplique de Sète » qui propose une meilleure prise en compte des questions métropolitaines dans les campagnes électorales municipales.

- Accéder au Diaporama du Forum
- Accéder à la « Supplique de Sète »
- Accéder à l'intervention de Gabriel Vitré : 20 ans des CD

## LA RENCONTROVERSE DES RENCONTRES NATIONALES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les Rencontres de la participation, à Bordeaux en 2017, puis à Lille en 2018 ont eu lieu avec la participation des Conseils de développement.

Les 11, 12 et 13 Mars 2019 ce fut le tour de Grenoble d'accueillir ces rencontres, dont le principal initiateur était l'association Décider Ensemble, en partenariat avec la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole (GAM).

Le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole n'a reçu aucune information sur la préparation de ces journées et dans le même temps, la CNCD n'arrivait pas à obtenir un rendez-vous avec les responsables de Décider Ensemble, en vue d'organiser un atelier.

Nous avons exprimé notre étonnement au service Participation de la Métropole et avons demandé qu'une place soit accordée aux Conseils de développement comme cela avait été le cas lors des deux précédentes Rencontres. En vain !

Ce n'est qu'à l'annonce de notre projet d'organiser un «Off de la participation» en parallèle de cet événement, ce qui faisait mauvaise impression dans le paysage participatif de «Décider Ensemble», que le C2D a obtenu une petite salle, dans un couloir, juste après les toilettes...C'est dire combien nous étions accueillis à bras ouverts !

Nous avons finalement repéré un espace ouvert inoccupé, le long de l'allée centrale, assez vaste pour accueillir les chaises dont nous avons besoin et la sono que nous avions apportée, pour ne pas être gênés par le va-et-vient sur l'allée centrale.

Et c'est ainsi que se déroula finalement notre intervention, sous l'appellation « Rencontre », dont le programme avait été préparé avec la CNCD sur le thème « Démocratie, citoyenneté, proximité, intercommunalité ».

Après les mots d'accueil et la présentation des intervenants par le C2D et la CNCD, un temps était consacré au retour sur les échanges, organisés par le C2D, avec des personnes interrogées dans différents lieux publics, dont les alentours de la gare, où s'entrecroisent des personnes très différentes, peu ou pas impliquées dans des démarches participatives. Les interrogations étaient présentées sur des panneaux portés par des binômes de membres du C2D, constitués pour recueillir la parole de ceux qui s'expriment peu. Ces questions étaient conçues pour susciter une réaction de la part de ceux qui les lisaient : la démocratie c'est quoi ? Démocratie si ! Démocratie, non ! Être citoyen c'est quoi ? Engagement citoyen, richesse ou gaspillage ? Une question portait aussi sur le lien entre la proximité et l'intercommunalité.

Dans un deuxième temps, des expériences menées par plusieurs Conseils de développement et illustrant le thème de cette matinée furent présentées par Sète, Brest, Voiron ainsi que par la Déléguée générale de la CNCD.

Enfin, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux juristes de la Faculté de droit de Grenoble, Arnaud Bel et Camille Morio, qui ont dressé le tableau du paysage de l'organisation territoriale française et des possibles pistes d'amélioration : comment mettre plus de cohérence, d'efficacité, de fluidité et de lisibilité dans les relations entre les différents niveaux territoriaux ?

C'était un sujet complexe et passionnant a donné lieu à de nombreuses questions et n'a pas permis d'aborder le dernier point prévu à l'ordre du jour de cette « Rencontre » à savoir, comment remédier aux difficultés auxquelles sont parfois confrontés les Conseils de développement, parmi lesquelles on peut citer :

- le manque de moyens humains et financiers, l'invisibilité (dont souffre aussi la Métropole),
- la communication qui manque de relai tant au sein de la Métropole que dans les communes,
- les relations avec les élus et les techniciens qui méritent d'être renforcées pour établir un climat de confiance,
- la reconnaissance du travail effectué et le retour sur sa prise en compte,
- la mobilisation des membres dans la durée...
- Autant de questions qui méritent vigilance et persévérance pour y apporter des réponses.

Cette Rencontre était d'une grande richesse et justifiait pleinement la lutte menée pour réussir à l'organiser !





# EN GUISE DE CONCLUSION

---

Ce bilan montre l'ampleur des travaux entrepris par les membres du Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole entre 2018 et 2019.

Et ils continuent à travailler. Six réunions avaient été programmées pour concevoir des propositions d'évolution de l'instance, basées sur l'expérience de ses membres et sur la relecture de textes adoptés par le Conseil métropolitain (délibérations du 6 novembre 2015 sur la participation et sur le C2D, protocole signé entre Grenoble-Alpes Métropole et le C2D... ).

La pandémie a modifié la forme du travail mais pas le fond. Des Webinaires organisés par la Coordination nationale des Conseils de développement sont venus alimenter nos réflexions, enrichies par celles des adhérents de la CNCD qui expérimentent d'autres démarches, d'autres formes d'organisation.

Il reste à remettre en forme les contributions de tous, qui seront soumises au groupe de travail dédié, avant d'être adressées à tous les membres pour les dernières modifications avant adoption.

Le texte adopté sera présenté aux groupes politiques et aux Maires de la Métropole. Ces propositions viendront alimenter la délibération prévue à l'article 1 de la Loi Engagement et Proximité<sup>1</sup>.

L'esprit d'ouverture et d'ancrage au sein du territoire métropolitain, le lien avec les différents dispositifs existants (jurys, forums, comités d'usagers, conseils et comités citoyens...) ou à créer (collèges associés thématiques, référents communaux...) devraient être à même de répondre à nos attentes et à celles des Conseillers métropolitains, des communes et de leurs habitants et de faire œuvre utile pour la compréhension du fonctionnement de Grenoble-Alpes Métropole et pour son identité.

D'autres travaux devraient aboutir et donner lieu à des rendez-vous et débats publics, comme l'intense travail mené sur le thème de l'économie ou la réflexion proposée à l'initiative de la Coordination nationale sur le thème « Imaginer demain : le Livre blanc des métamorphoses » qui sera le fruit des contributions apportées par des CD membres de la coordination sur la plateforme Cartodébat, analysées par des universitaires avec le soutien du CNRS.

Avec la mise en place du Conseil métropolitain renouvelé, le travail et les échanges ne manqueront pas pour élaborer ensemble un partenariat basé sur des relations de confiance mutuelle.

Art. L. 5211-11-2.-I.-Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant :

- 1° Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public
- 2° Un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.



## GLOSSAIRE

**AUEG** : Alliance Université-Entreprise de Grenoble

**AURG** : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

**C2D** : Conseil de Développement de Grenoble-Alpes Métropole

**CAC** : Certificat d'Action Citoyenne

**CD** : Conseil de Développement

**CEREMA** : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CESER** : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CNCD** : Coordination Nationale des Conseils de Développement

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**CoMMAPI** : Comité Métropolitain pour les Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

**DIRECCTE** : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**EPSCoT** : Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territorial

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**FPM** : Fonds de Participation Métropolitain

**GAM** : Grenoble Alpes Métropole

**GEPCT** : Gestion Prévisionnelle des Compétences Territorialisée

**GReG** : Grande Région Grenobloise

**IAE** : Instituts d'Administration des Entreprises

**IFTS** : Institut de Formation en Travail Social

**MAPTAM** : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

**MEDEF** : Le Mouvement des Entreprises de France

**NOTRe** : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Métropolitain

**PAiT** : Projet Alimentaire Inter-Territorial

**PETR** : Pays et Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial

**SMMAG** : Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

**SUD** : Suffrage Universel Direct

**TASDA** : Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie





**CONSEIL D'ÉVELOPPEMENT**  
**GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

3 rue Malakoff, "Le Forum"  
CS 50053 - 38031 Grenoble Cedex 01  
04 76 59 59 59

**C2D.GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR**



**GRENOBLE ALPES**  
**MÉTROPOLE**

